

pourrons le faire sans compromettre nos caractères comme individus, et que nous y serons utiles au public. Si ces deux bases nous manquaient, nous nous retirerions. Aucun de nous ne soulèverait de difficultés sur la voie des arrangements pour la formation d'un bon gouvernement.

Ces prémisses étant posées, je désire maintenant vous faire cette question, afin de prévenir tout malentendu par la suite, et de me mettre en mesure d'agir franchement dans cette question vis-à-vis de ceux *avec lesquels* ou par *l'ordre* desquels je dois agir, comme je vous avais informé dans ma dernière lettre : " Quelles situations devraient être rendues vacantes, ou quels changements devraient être faits dans l'administration pour satisfaire aux justes attentes des Canadiens-français en général, et pour obtenir leur appui ? " Je ne vous demande pas de nommer personne, vu que le temps pour une pareille proposition n'est pas encore venu ; et ce ne serait pas non plus là, la manière de le faire. Mais si je puis dire distinctement ce que l'on veut comme *sine quâ non*, je suis en position de mettre franchement la question devant ceux qui y ont droit et de me consulter avec eux tous sur ce que nous conseillerons. Vous verrez j'en suis sûr, que je ne puis autrement agir honorablement vis-à-vis de mes collègues.

Jusqu'ici nos communications ont été restreintes à nous deux. L'estime que je porte à votre caractère, ma confiance dans votre jugement et la considération que j'ai pour la haute position que vous occupez, m'ont fait désirer une explication, afin que je puisse, en faisant connaître mes propres opinions (si vous croyez devoir faire connaître les vôtres,) savoir quelle espérance il y avait pour un rapprochement.

Jusqu'ici notre confiance, je le crois, a été mutuelle. Votre dernière lettre contient un exposé franc et intéressant de vos idées générales et de celles de vos amis politiques. Je puis maintenant avancer, du moment que j'ai votre réponse ; mais comme ce que j'ai à faire est de mettre la question devant le gouverneur et mes collègues, je ne puis le dire, sans votre consentement ayant à y mêler votre nom ainsi que l'expression de votre avis sur la question que je vous ai posée quant aux changements qu'il était nécessaire de faire.

Croyez-moi, etc.,

L'HONORABLE M. CARON.

W. H. DRAPER,